



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 70419

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le rapport d'activité 2000 du Conseil national à la consommation (CNC). Le CNC souhaite, à propos de l'éducation du jeune consommateur, « une sensibilisation dans le cadre de l'accès au BAFA aux questions de consommation ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en collaboration avec le ministère de la jeunesse et des sports, a confié, à l'issue d'un appel d'offres, à l'association « Consofrance » la réalisation d'un guide méthodologique sur l'éducation du jeune consommateur à destination des formateurs d'animateurs et de directeurs des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement. Ce document pédagogique vise à sensibiliser les stagiaires en formation préparatoire aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) sur la nécessité d'intégrer l'éducation du jeune consommateur dans les projets pédagogiques de ces centres et à les doter d'outils d'animation adaptés. Ce guide devrait être diffusé avant l'été 2002 aux organismes de formation par les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70419

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7210

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1577